Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Assemblées générales de nos sections

MARSEILLE. — La 28e Assemblée générale de la section de Marseille de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue le jeudi 28 avril dans les locaux de la Maison suisse sous la présidence de M. Louis Bovet, en présence de MM. Alexandre Manz, consul de Suisse à Nice, J. Scalabrino, vice-consul de Suisse à Marseille, P. Keller, représentant de la Chambre de commerce de Marseille, Roux, président de la société pour la défense du commerce et de l'industrie, Marchal, chef-adjoint de l'exploitation du port de Marseille, François, représentant de la S. N. C. F., A.-E. Meyer, directeur de l'Office national suisse du tourisme à Nice, P. de Perregaux, président de notre compagnie et J. de Senarclens, directeur général.

M. Bovet présenta le rapport d'activité de la section en soulignant l'importance des échanges entre la France et la Suisse, tant sur le plan commercial que sur le plan du transit et du tourisme. Il a particulièrement insisté sur le rôle toujours plus important du port de Marseille. M. Louis Bovet a dit ensuite l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, en raison de ses occupations professionnelles, de continuer à assumer la présidence de notre section de Marseille.

A l'unanimité le Comité a appelé à lui succéder M. Eugène Sigg, jusqu'ici vice-président de la section et a conféré à M. Bovet le titre de président d'honneur, en remerciement des éminents services qu'il a rendus depuis la fondation de la section en qualité de vice-président (12 ans) et de président (16 ans).

M. J. de Senarclens exposa ensuite les difficultés qui s'opposent à la conclusion d'un accord économique entre la France et la Suisse et laissa la parole à M. Aymard (cf. p. 151 de ce numéro de notre Revue).

BORDEAUX. — Notre section de Bordeaux a tenu sa 4e assemblée générale le 30 avril, sous la présidence de M. J.-E. Treyer et devant une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait MM. Berthod et Collet, consuls de Suisse à Bordeaux et Toulouse, MM. les consuls de Grande-Bretagne, d'Espagne et du Portugal à Bordeaux, M. Chalus, représentant la Foire de Bordeaux, M. Meige, correspondant de notre compagnie à Toulouse.

Après lecture du rapport d'acitivité, dans lequel le Comité retrace en particulier les grande lignes des échanges franco-suisses en 1948, M. Berthod, M. P. de Perregaux, Président central, M. J. de Senarclens, Directeur général, prirent tour à tour la parole. Enfin, M. Philippe Aymard fit bénéficier le public bordelais de sa brillante conférence, dont nous publions le texte dans le corps de ce numéro.

EST. — La section de l'Est de notre compagnie a tenu sa 7e assemblée générale annuelle le 7 mai dernier, sous la présidence de M. Louis François.

En ouvrant la séance, le président de notre section de l'Est a salué les nombreuses personnalités présentes parmi lesquelles il convient de citer MM. Voirier, consul de Suisse à Besançon, Oechslin, consul de Suisse à Dijon, Raton, président du tribunal de commerce à Besançon, Kern, secrétaire général de la Chambre de commerce régionale, Dieudé, directeur de la Banque de France P. de Perregaux, président de notre Compagnie et J. de Senarclens, directeur général.

M. Allenbach, secrétaire de la section, a lu tout d'abord un rapport très circonstancié sur l'activité de son secrétariat et la situation économique de la région. Après une allocution de M. le consul Voirier, et de MM. de Perregaux et de Senarclens, M. Martinet, directeur de l'Office central suisse du tourisme à Lausanne, a présenté, au cours d'une causerie instructive et plaisante, quelques aspects du tourisme en Suisse.

Foire de Lyon : journée franco-suisse

La Foire de Lyon a organisé cette année, le 25 avril, une journée franco-suisse à laquelle notre compagnie était représentée par MM. P. de Perregaux, Président central, J. de Senarclens, Directeur général, Ed. Barbezat et C. d'Andiran, Président et Secrétaire de la section de Lyon, et par de nombreux membres du Comité de cette section.

Après une visite de quelques stands particulièrement intéressants, un apéritif fut servi au pavillon suisse, avant le banquet officiel qui réunissait les principales personnalités françaises et suisses invitées.

Voyage de journalistes français en Suisse

La Chambre de commerce suisse en France a organisé, du 7 au 12 mai, en collaboration avec l'Office suisse d'expansion commerciale et grâce aux crédits mis obligeamment à disposition par le département politique fédéral et la direction de la Foire de Bâle, un voyage en Suisse auquel ont été invités quatre représentants de la presse économique française. M. René Dabernat, rédacteur au quotidien « Le Monde », M. Jean-Claude Servan-Schreiber, directeur-adjoint du journal « Les Echos », M. Augustin Maillard-Rousseau, directeur de « La Machine moderne » et correspondant de « L'usine nouvelle » et M. Philippe Boniface, correspondant du « Nord industriel et commercial », accompagnés de M. Georges Bornand, chef de nos services d'information, ont participé à cette tournée en Suisse, qui leur a permis d'assister à la journée de la presse de la Foire de Bâle, et de visiter un certain nombre d'entreprises suisses de l'horlogerie, de la métallurgie, des machines et de l'industrie textile, de la mécanique de précision, ainsi que deux centrales électriques. L'accueil réservé partout à nos invités a été extrêmement cordial et chaleureux. La Chambre de commerce suisse en France tient à remercier ici très vivement le département politique fédéral, l'Office suisse d'expansion commerciale, la direction de la Foire de Bâle, la Chambre suisse de l'horlogerie, les autorités de St-Gall et de Lausanne, ainsi que toutes les entreprises qui ont eu l'amabilité de recevoir nos hôtes français avec tant d'empressement et de générosité.

Union des chambres de commerce suisse à l'étranger

L'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger a tenu le 11 mai à Zurich son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. René Bühler. Au cours de cette réunion, les délégués de chacune de nos huit Chambres de commerce à l'étranger relatèrent à tour de rôle les efforts, les soucis et les réussites de leurs organisations. Ce fut l'occasion d'un large tour d'horizon du commerce international, qui montra combien les circonstances varient de pays à pays, avec cependant cette tendance commune à une croissante complexité.

Dans toute la mesure de leurs moyens et de leur influence, les Chambres de commerce s'efforcent d'obtenir des gouvernements étrangers certains allègements de formalités, tout en restant à la disposition des industriels et des commerçants pour leur venir en aide, les renseigner et leur faciliter la tâche.

Comme les affaires deviennent partout de plus en plus difficiles à traiter, il faut espérer que de nouvelles Chambres de commerce suisses seront créées dans les pays où il n'y en a pas encore. Elles sont pour le moment au nombre de huit, soit :

ARGENTINE (1938) : Chambre de Commerce Suisse en Argentine, Calle Piedras, 113, Buenos-Aires.

AUTRICHE (1921) : Schweizer Handelskammer Wien, Neuer Markt, 4, Wien.

BELGIQUE (1898) : Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, 1, rue du Congrès, Bruxelles.

BRÉSIL (1945) : Chambre de Commerce Suisse au Brésil, Rua Candido Mendes, 45, Rio-de-Janeiro ; Viaduto Boa Vista, 67, Sao-Paulo.

CHINE (1947) : Swiss Chamber of Commerce in China, 9, Chung Shan Road, (E 11), Shanghaï.

EGYPTE (1946) : Chambre de Commerce Suisse en Egypte, 8, rue Malika Farida, Le Caire ; 11 *bis*, Avenue Fouad Ier, Alexandrie.

FRANCE (1918) : Chambre de Commerce Suisse en France, 16, Avenue de l'Opéra, Paris.

ITALIE (1919) : Camera di Commercio Svizzera in Italia, Via Gioberti, 5, Milano.

FRANCE

Exportations

CHEVAUX. — Le J. O. du 3 avril 1949 publie un additif à l'avis aux exportateurs et avis n° 379 de l'Office des Changes (J. O. du 5-3-49) relatif aux exportations ne dépassant pas 100.000 francs réalisées sur le vu d'un engagement de change. Cet additif concerne les exportations de chevaux de sang ou de reproducteurs de trait.

D'autre part, les facilités prévues par l'avis n° 379 demeurent subordonnées, en ce qui concerne toutes les exportations de cognac, brandy et champagne, à l'observation des « prix planchers » qui sont communiqués aux exportateurs par leur syndicat professionnel.

CESSION DES DEVISES. — L'avis n° 388 de l'Office des changes, publié au J. O. du 10 avril, codifie les règles suivies jusqu'à présent par l'Office des changes au sujet des règlements afférents à des exportations de marchandises, intervenant dans un délai excédant 90 jours. Nous rappelons que dans ce cas il doit être procédé obligatoirement à la cession des devises à terme.

Ce texte prévoit également l'octroi de facilités de paiement après la réalisation des exportations et précise les conditions auxquelles doivent satisfaire les demandes ainsi que la façon de les introduire.

Signalons également que l'Office des changes est désormais disposé à autoriser, sans exiger la cession préalable des devises à terme, les demandes tendant à la constitution à l'étranger de « stocks de départ » nécessaires à la présentation de certains produits et au développement ultérieur de leur vente.

MARCHANDISES PROHIBÉES A L'EXPORTATION. — Le J. O. du 10 avril 1949 publie un avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation (modificatif à l'avis du 3-1-48). Cet avis apporte de nouvelles modifications à la liste des marchandises qui peuvent être exportées sans licence sous réserve de la production de l'engagement de change réglementaire et à la liste des marchandises qui sont soumises à la formalité de la licence d'exportation.

Pour de plus amples renseignements, nous prions nos lecteurs de se reporter au J. O. précité, ainsi qu'au Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 24 mars 1949 qui a publié la liste « in-extenso », mise à jour au 15 mars, des marchandises prohibées à la sortie de France et dont l'exportation est, de ce fait, subordonnée à la production en douane de la licence 02.

Exportations non commerciales

La Direction générale des douanes a publié une décision administrative n° 1.493 dont voici la teneur.

Sont dispensés des formalités d'exportation (02 ou DE) :

1° les envois par la poste de marchandises des catégories prohibées ou non d'un caractère non commercial, lorsque la valeur est inférieure à 3.000 francs.

2° les envois présentant le caractère de cadeaux, expédiés autrement que par la poste, lorsque la valeur est inférieure à 3.000 francs.

3° les envois d'échantillons d'une valeur marchande inférieure à 3.000 francs.

Par ailleurs, lorsque la valeur des cadeaux est comprise entre 3.000 francs et 10.000 francs, il n'est exigé qu'un engagement de change, même pour les objets demeurant en propre soumis à l'obligation de la licence 02 I.

Importation

APPLICATION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Nous rappelons que la taxe de transaction de 1 % et la taxe à la production de 12,5 %, dont l'incidence effective est en pratique, par l'effet du cumul, de 16 %, s'appliquent de la façon suivante :

MARCHANDISES BÉNÉFICIANT DE LA SUSPENSION PROVISOIRE DES DROITS DE DOUANE. — La taxe de 16 % est appliquée en règle générale.

MARCHANDISES IMPORTÉES SANS PAIEMENT. — La taxe de 16 % est appliquée en règle générale.

COLIS. — Seuls peuvent être admis en franchise de la taxe de 16 % les colis présentant le caractère de cadeaux et contenant des denrées alimentaires et articles vestimentaires, à l'exception des articles de luxe (fourrures, par exemple), à concurrence de 12 kilogrammes par personne par mois.

PROSPECTUS. — Seuls peuvent être admis en franchise de la taxe précitée les prospectus qui ne présentent pas un caractère commercial.

Devises

Tolérance à l'importation de billets de la Banque de France :

Français résidant ou non sur territoire français } Fr. f. 40.000
Suisses résidant en France } *à chaque voyage*

Suisses (frontaliers ou non) résidant en Suisse } Fr. f. 40.000 *par mois*

La tolérance à l'exportation demeure fixée à 4.000 francs.

Devises étrangères

Le J. O. du 17 avril 1949 publie un avis n° 390 de l'Office des Changes, qui fixe les conditions dans lesquelles les intermédiaires agréés sont autorisés à acheter, par délégation de l'Office des Changes, les moyens de paiement (chèques, lettres de crédit, billets de banque, etc...) dont sont porteurs les voyageurs en provenance de l'étranger.

Les devises doivent être achetées sur le marché libre au cours coté à la dernière bourse précédant le jour de l'opération. Pour parer à un risque de change éventuel les intermédiaires agréés sont autorisés à garder une commission de 1 % du produit en francs, converti selon le cours indiqué ci-dessus. Ils sont tenus d'afficher les conditions de reprise des moyens de paiement négociés par les touristes étrangers.

Change

L'ascension du dollar de 322,20 à 329,80 sur le marché officiel des changes a fait jouer pour la première fois la clause prévue dans l'avis de l'Office des changes du 17 octobre 1948. Un écart d'au moins 5 % par rapport à la moyenne des cours pendant la période de référence (312,80) ayant été enregistré le 26 avril, de nouveaux taux de change ont été notifiés dès le lendemain par les soins de l'institut d'émission aux établissements financiers. Les nouveaux taux font apparaître les différences suivantes par rapport aux cours antérieurs en ce qui concerne les principales devises (opérations de versements, achats) :

Livre anglaise : 1.096 contre 1.061 ;
100 francs belges : 619,90 contre 600,60 ;
100 lires italiennes : 55,47 contre 46,40 ;
100 florins hollandais : 10.240 contre 9.920.

Monnaie

TERRITOIRES RATTACHÉS A LA SARRE. — Le J. O. du 23-4-49 publie un décret n° 49-548 relatif à l'introduction obligatoire du franc dans les territoires rattachés à la Sarre comme monnaie ayant seul cours légal, à la date du 23-4-49. La conversion des avoirs en deutsche-mark se fera dans les conditions qui seront fixées par arrêté du haut commissaire de la République française sur la base du cours pratiqué par les comptables publics pour l'échange de cette monnaie contre francs, le cours étant arrondi au franc supérieur.

Suppression du passeport

FRANCE-BELGIQUE. — Depuis le 1er mai 1949, l'obligation de présenter un passeport est supprimée dans les relations entre la France et la Belgique, pour les ressortissants français et belges.

Répartition d'essence aux touristes étrangers

Selon une note de l'Office des changes une modification est intervenue dans les dispositions actuellement en vigueur au sujet de l'attribution de carburant aux touristes étrangers, en ce sens qu'à partir du 1er mai prochain, la quantité de devises cédées devra être au moins égale au triple de la valeur de l'essence allouée. Les 2/3 non utilisés en achat d'essence sont destinés à la couverture des autres dépenses engagées par les touristes.

Par contre, les étrangers résidant en France sont tenus, comme par le passé, de changer 14 dollars pour 100 litres d'essence.

Automobile

La France a produit, en mars dernier, 24.857 véhicules automobiles. Ce chiffre représente une augmentation de 25 % sur la production de février et de 33 % sur la moyenne mensuelle de 1938. Cette quantité se décompose en 15.202 automobiles de tourisme, 9.335 véhicules industriels, 235 cars et 85 tracteurs. L'accroissement de production porte surtout sur les voitures particulières.

Production

	Moy. 1929	Moy. 1938	Moy. 1947	Moy. 1948	1948-1949			
					Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Energie (charbon)								
Extr. houille et lignite (1.000 t.)	5498	3.963	3.945	3.758	4.435	4.580	4.411	4.926
Prod. journ. d'ouvrier du fond (kgs). . .	980	1.229	952	971	1.021	1.063	1.075	1.078
Industrie (sidérurgie)								
Fonte (1.000 t.)	858	501	407	547	677	689	665	752
Acier (1.000 t.)	809	518	479	604	711	733	717	827

Les quelques chiffres ci-dessus prouvent que l'amélioration de la production énergétique et industrielle française se poursuit (les chiffres pour mars sont encore provisoires.)

Il est à noter que l'indice général de la production industrielle sans le bâtiment est passé de 117 en janvier à 125 en février et 127 en mars (1938 = 100) contre 124,5 de moyenne en 1929.

SUISSE

Importations

Suisse-Algérie. — Le J. O. de l'Algérie du 22-3-49 a publié un avis supprimant la formalité de la licence (02) pour l'exportation d'un certain nombre de produits à destination de l'étranger et en particulier de la Suisse. L'exportation de ces produits est donc subordonnée à la présentation d'un engagement de change, Parmi ces produits, citons : tomates, artichauts, agrumes, figues, raisins, liège, tapis à points noués ou enroulés.

Exportations

Le régime d'exportation des armes. — Le transit à travers la Suisse et l'exportation d'armes, de munitions et de leurs pièces détachées et d'explosifs demeurent, en principe, interdits. Comme jusqu'ici, des exceptions peuvent être accordées, si elles ne contreviennent pas à des conventions internationales ni ne nuisent aux intérêts du pays. Les particuliers ne peuvent obtenir des armes ou des munitions, mais seulement les gouvernements étrangers qui s'engagent à ne les point réexporter.

Commerce extérieur en avril

Comparativement au mois de mars, les importations en avril ont diminué de 57,9 millions et atteignent 306,3 millions de francs, alors que les exportations enregistrent une moins-value de l'ordre de 19,7 millions et totalisent une somme de 270,5 millions de francs.

Les importations ont fléchi approxivativement de 40 % par rapport au mois précédent, tant en qualité qu'en valeur. Ce recul affecte principalement les matières premières, combustibles et carburants. Nos achats de fer, de céréales, d'huile de chauffage et d'huile à gaz ont fléchi.

Aux exportations, les ventes de notre industrie textile marquent un recul par rapport à mars. Dans le domaine de l'industrie métallurgique, les sorties de machines, montres, instruments et appareils ont perdu du terrain en regard du mois dernier et, en ce qui concerne les montres, sont sensiblement inférieures à celles d'avril 1948. En revanche, il s'est exporté beaucoup plus d'aluminium ; nos ventes de fromage représentent actuellement la moitié du volume d'avant-guerre.

Hôtel Oxford & Cambridge

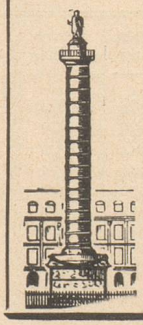

11-13 Rue d'Alger, Angle Rue St-Honoré

PARIS (Place Vendôme, Opéra)

ENTIÈREMENT REMIS A NEUF

TOUT CONFORT — PRIX MODÉRÉS

RESTAURANT 1er ORDRE

Cuisine et cave renommées

Tél. : Opéra 28-45 (3 lignes) — Télégr. Oxfortel Paris

DIRECTION SUISSE

Négociations économiques

Suisse-Allemagne occidentale. — Les négociations économiques avec la zone occidentale d'Allemagne avaient dû être interrompues à la suite de divergences de vues concernant en particulier la demande des autorités d'occupation de pouvoir disposer librement, comme par le passé, des excédents provenant du trafic commercial avec la Suisse. Le Conseil fédéral s'était vu obligé de dénoncer pour le 10 mai 1949 l'accord de paiements avec la bizone du 10 juin 1947, ainsi que celui en vigueur avec la zone française d'occupation (protocole concernant l'échange des marchandises et services et le règlement des paiements entre la zone frontière allemande et la Suisse), du 7 juin 1946. Les négociations ont repris à Francfort-sur-le-Main le 2 mai.

Conjoncture

Depuis quelques mois des tendances nouvelles se manifestent dans la situation monétaire de la Suisse. Tout d'abord, on constate un net ralentissement dans l'augmentation de la circulation monétaire. Cette contraction doit être attribuée au ralentissement de la conjoncture qui exige moins de moyens de paiement. La diminution des importations se traduit aussi par un trafic de marchandises moins intense et partant par un mouvement de fonds plus réduit. Les réserves d'or et de dollars de la Banque Nationale Suisse, qui marquaient une certaine stabilité l'année dernière, recommencent à progresser, signe d'une balance des paiements qui reste active.

Recettes douanières

Au mois de mars 1949, les recettes douanières se chiffrent par 38,5 mill. de fr. Pour le premier trimestre 1949, elles atteignent 17,4 mill. de fr. soit 18 millions de moins que pendant les trois premiers mois de 1948.

Impôt sur le chiffre d'affaires

Le Recueil des lois fédérales n° 14 du 7-4-49 publie une ordonnance n° 1 du Département fédéral des finances et des douanes concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires (tarif de l'impôt sur l'importation de marchandises du 26 mars 1949). De nouveaux tarifs ont été introduits pour un certain nombre de positions douanières.

Dommages de guerre

Les dommages de guerre subis par des Suisses. — La récapitulation définitivement arrêtée des dommages de guerre annoncés par les sinistrés suisses à l'étranger indique les chiffres suivants : destructions 1.620 millions de francs, pillages 421 millions réquisitions 26,9 millions, soit un total de 2.310 millions.

Statistiques démographiques

MOUVEMENT DE LA POPULATION SUISSE. — Le Bureau fédéral de statistique enregistre dans son dernier relevé de 1948 une population de résidence suisse approximative de 4.588.000 âmes, dont 1.550.500 dans les villes (communes de 10.000 habitants et plus).

Séjour des étrangers

Le Conseil fédéral a fixé par un arrêté la compétence des autorités de la police des étrangers.

Les cantons peuvent accorder, sous certaines conditions, de leur chef, aux étrangers les autorisations de séjour jusqu'à 3 ans à compter de l'entrée en Suisse.

Conférence diplomatique

LA DÉLÉGATION SUISSE A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE. — Une délégation suisse participe à la Conférence diplomatique pour la revision des conventions destinées à protéger les victimes de la guerre. Cette réunion internationale s'est ouverte à Genève le 21 avril. Le chef du département politique fédéral, M. Max Petitpierre, vice-président du Conseil fédéral, a été désigné comme chef de la délégation suisse. Il a en plus été désigné pour présider la Conférence.

FRANCE-SUISSE

Les négociations économiques franco-suisses

Comme on s'en souvient, la délégation permanente franco-suisse a négocié du 10 au 20 novembre, puis du 24 février au 19 mars et enfin du 4 au 16 avril, sans parvenir, ni à renouveler l'accord financier du 16 novembre 1945, ni à mettre sur pied un nouvel accord commercial, ni à prévoir un système d'indemnisation des porteurs suisses de valeurs nationalisées, ni enfin à régler le tourisme français en Suisse.

Les accords arrivant à expiration le 30 avril, les autorités suisses ont publié un communiqué officiel par lequel elles annonçaient l'arrêt de la délivrance des permis d'importation de produits français en Suisse pour ceux qui sont soumis à cette formalité, l'imputation des paiements relatifs à l'importation des autres produits à des « comptes intérimaires » constitués auprès des différentes banques suisses et qui ne peuvent être débités que sur autorisation de l'Office suisse de compensation.

Le Gouvernement français a riposté immédiatement en suspendant la cotation du franc suisse au marché libre et en interdisant tout transfert de fonds de France en Suisse. Pratiquement, la frontière est fermée au trafic des marchandises entre la France et la Suisse.

Devant la gravité de ces mesures et afin d'exposer objectivement, dans un but d'apaisement, l'objet précis du différend, les vives polémiques engagées dans la presse n'ayant fait que jeter le trouble dans les esprits, la Chambre de commerce suisse en France réunissait, le 6 mai, dans ses bureaux de l'avenue de l'Opéra, une *conférence de presse* au cours de laquelle elle déclarait entre autre ce qui suit :

En six mois, les autorités françaises et suisses ont négocié durant quarante-huit jours sans parvenir à se mettre d'accord malgré la parfaite cordialité des entretiens et le désir sincère d'aboutir, exprimé de part et d'autre.

Deux seuls points ont été acquis : la liquidation de l'accord de 1947 et la fixation à 276 millions de francs suisses des importations de produits suisses en France durant la prochaine période contractuelle d'une année.

Nous remarquions au sujet des mesures prises du côté suisse :

1. *En France, l'obtention des licences d'importation de produits suisses s'est heurtée depuis près de quinze mois aux mesures restrictives prises par les autorités françaises en raison de l'épuisement des disponibilités de francs suisses ; en Suisse, on n'avait cessé jusqu'ici de pratiquer une politique de la porte ouverte, accueillant librement les produits français qui trouvaient preneur sur le marché. C'est cette inégalité de traitement des exportations françaises et des exportations suisses qui a incité le Gouvernement fédéral à prendre des mesures restrictives, auxquelles il entend donner le caractère de mesures « conservatoires ».*

2. *La France avait été informée préalablement des intentions du Gouvernement fédéral si de nouveaux accords n'étaient pas conclus en temps utile.*

3. *Les dispositions prises par le Gouvernement suisse en matière de paiements affectent uniquement les versements afférents à de nouvelles importations de marchandises françaises en Suisse. La Suisse ayant libéré de la formalité de la licence la plus grande partie des produits qu'elle importe, le seul moyen qu'elle avait de répondre à une non-reprise de l'exportation vers la France de ses propres produits était d'agir sur le trafic des paiements. Ce blocage revêt donc un caractère essentiellement commercial.*

Examinant les causes du désaccord, nous en fixions 3 :

1. *Le nombre important des questions à l'ordre du jour,*

2. *La nature même de l'accord à conclure qui revêt une importance particulière, étant susceptible d'être invoqué comme précédent, aussi bien dans les relations franco-suisses que dans les relations de la France et de la Suisse avec d'autres partenaires.*

3. *Les difficultés rencontrées pendant la période d'exécution de l'accord de 1947.*

En passant en revue, en détail, les différents points de l'ordre du jour, nous constations que l'échec des pourparlers n'était imputable ni aux nationalisations, ni au tourisme, ni même au renouvellement de l'accord financier. C'est sur la répartition du montant global des importations suisses en France entre les différents produits qu'un accord ne put être réalisé.

Il est indéniable en effet que cette répartition fit apparaître une différence de conceptions fondamentale entre les doctrines économiques française et suisse : la France, et chacun l'a compris, a été contrainte, depuis la guerre, d'appliquer une politique discriminatoire à laquelle la Suisse, attachée au libéralisme, ne peut plus souscrire dès le moment où les courants commerciaux se normalisent, où la loi de l'offre et de la demande reprend ses droits. Elle désire laisser dorénavant à la concurrence le soin de faire la sélection entre les différents produits et d'opérer sur le plan pratique la distinction entre biens « essentiels » et « non essentiels ». La clientèle doit être en fin de compte l'arbitre de la situation.

Il convient de rappeler d'ailleurs que les contingents figurant dans un accord ne se traduisent par des transactions effectives que dans la mesure où les produits correspondants rencontrent des acheteurs. Il ne s'agit en aucune façon de ventes imposées *mais tout simplement de* possibilités *de vente.*

Il est une chose qu'il faut que l'on sache : *si des désaccords subsistent sur un grand nombre de postes, des concessions semblent d'ores et déjà possible, qui permettraient la conclusion d'un accord, sur toutes les positions à l'exception d'une seule : l'horlogerie.*

Dans ce domaine, les propositions françaises et suisses de départ faisaient apparaître un écart de 8 millions de francs suisses. La délégation suisse a déjà réduit ses demandes d'1, 2 millions de francs suisses, mais le Gouvernement français n'a malheureusement pas pu entrer dans la voie des concessions, surtout en raison des pressions politiques qui se sont exercées sur ce point.

Toutes les concessions suisses tendant, le cas échéant, à trouver un moyen terme se heurteraient donc, dans l'état actuel des choses, à un « non possumus » du côté français.

Indice des prix

FRANCE : 1938 = 100 SUISSE : août 1939 = 100	PRIX DE GROS		DÉTAIL 34 ART.	COUT de la vie
	France	Suisse	Paris	Suisse
Janvier 1947. . . .	874	203,3	856	154,7
Janvier 1948. . . .	1.643	218,3	1.414	163,0
Février 1948. . . .	1.537	218,3	1.519	162,9
Novembre 1948. . . .	1.977	216,1	1.870	164,9
Décembre 1948. . . .	1.974	215,6	1.928	163,7
Janvier 1949. . . .	1.944	214,0	1.935	163,1
Février 1949. . . .	1.897	213,7	1.857	162,5
Mars 1949. . . .	1.873	211,9	1.781	161,8
Avril 1949. . . .	1.847	208,7	1.755	161,2

Jos. ABBÉ Carouge GENÈVE
VIEUX MÉTAUX, FERRAILLES ET FONTES
MATÉRIEL INDUSTRIEL D'OCCASION
DÉMONTAGE D'USINES
Tél. 5.63-93/94 Références de 1er ordre

Marché libre du franc suisse

Mois	Volume des transactions		Cours « libre » pour 1 fr. s.			
	Total	Par jour	Premier	Dernier	Minimum	Maximum
	Fr. s.	Fr. s.	Fr. fr.	Fr. fr.	Fr. fr.	Fr. fr.
Total 1948	126.747.000	439.730	76,00	79,55	75,35	80,85
Janvier 1949	18.169.000	586.000	79,80	79,60	79,55	80,00
Février 1949	15.800.000	564.285	79,85	79,80	79,80	80,10
Mars 1949	13 638.500	439 951	79,85	80,25	79,80	80,30
Avril 1949	*14.728.000*	*490.933*	*80,25*	*83,45*	*80,25*	*83,60*

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

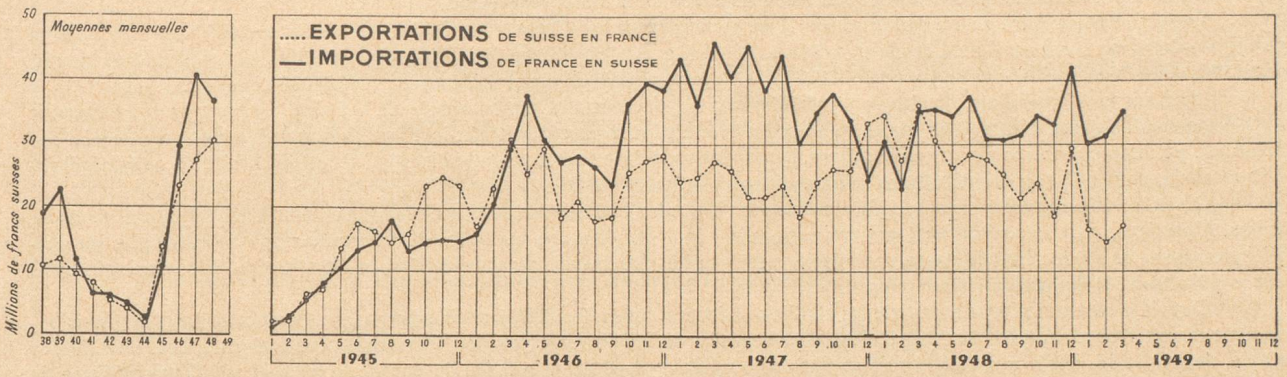

Commerce extérieur français et suisse
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	France (en milliers de francs français)			Suisse (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1948	**54.539.440**	**35.934.843**	**— 18.604.597**	**416.574**	**286.212**	**— 130.362**
Janvier 1949	73.155.882	56 670.829	— 16 485 053	363 265	251.601	— 111 664
Février 1949	74.033.522	65.333.526	— 8.699.996	324.086	268.390	— 55.696
Mars 1949	77.302 274	63.342.175	— 13.960.099	364.242	290.154	— 74.088
Avril 1949				306 296	270 452	— 35 844

Commerce Franco-Suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	France métropolitaine (en milliers de fr. s.)			Union française (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1948	**27.453**	**34.050**	**+ 6.597**	**2.907**	**2.678**	**— 229**	**30.360**	**36.788**	**+ 6.368**
Janvier 1949	16.128	30.657	+ 14 529	2.317	1 873	— 444	18.445	32 530	+ 14.085
Février 1949	14.277	31.274	+ 16.997	2 246	1.735	— 511	16.523	33.009	+ 16.486
Mars 1949	17.194	35.317	+ 18.123	3.919	1.550	— 2.369	21.113	36.867	+ 15.754
Avril 1949	20.168	33.422	+ 13.256	1.436	1.774	+ 338	21.604	35.196	+ 13.592

A partir du mois de juillet 1948 le territoire de la Sarre est englobé dans la France métropolitaine.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	21 mai au 6 juin 1949	Foire de Paris.
Lille	18 juin au 3 juillet 1949	Foire de Lille.
Bordeaux	19 juin au 4 juillet 1949	28e Foire coloniale et internationale.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1949	Foire de Strasbourg.
Aurillac	24 septembre au 3 octobre 1949	Foire commerciale, agricole, industrielle, artisanale.
Lyon	24 septembre au 9 octobre 1949	1re Exposition internationale de l'habitat rural.
Marseille	10 au 26 septembre 1949	Foire de Marseille.
Lausanne	10 au 25 septembre 1949	Comptoir Suisse.
Paris	1er au 16 octobre 1949	15e Salon international des industries maritimes et fluviales.
Genève	5 au 16 octobre 1949	Foire de Genève.
Lugano	2 au 17 octobre 1949	Foire Suisse de Lugano.
Saint-Gall	13 au 23 octobre 1949	Olma.